

République du Niger



Fraternité - Travail - Progrès

Cabinet du Premier Ministre

**Comité National de
Concertation
(CNC)**



Secrétariat Permanent ITIE

**Rapport annuel d'avancement
ITIE Niger 2016**

juin 2017

Le présent rapport a été élaboré conformément à l'exigence 7.4 (a) de la NORME ITIE 2016 qui indique que le groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'activités .

Table des matières

Sigles et abréviations	3
Introduction.....	4
I. Evaluation générale de la performance annuelle	5
II. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail	9
III. Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE. 12	
IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation le cas échéant	14
4.1 Recommandations spécifiques à la mission: Rapport collecte et réconciliation des flux de paiements et revenus 2014 par l'Administrateur Indépendant.....	14
4.1.a. Constats et recommandations sur la collecte 2014.....	14
4.1.b. Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2014.....	14
4.2 Le processus de validation 2016 : Le rapport d'auto-évaluation du Secrétariat Permanent l'ITIE au Niger	24
V. Points forts ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE Niger..	24
VI. Coûts totaux de mise en œuvre.....	30
VII. Commentaires supplémentaires.....	31
VIII. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?.....	31
IX. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunion et des présences)	31
X. Annexes	35
Annexe 1 : Budget prévisionnel 2016/2018.....	35
Annexe 2 : Norme et Plan de travail.....	36
Annexe 3 : le Plan de travail 2016/2018	38
Annexe 4 : ITIE Niger 2016 en image	44

Sigles et abréviations

ANLC / TI	Association Nigérien de Lutte Contre la Corruption / Section Transparency International
BCEAO	Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest
CCOAD	Chambre de Concertation des ONG et Association de développement
CFA	Communauté Financière Africaine
CMEN	Compagnie Minière et Énergétique du Niger
CNC	Comité National de Concertation
CNPC IT	China National Petroleum Corporation International
CNPC NP	China National Petroleum Corporation Niger Petroleum
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
GREN	Groupement des Réseaux des Organisations pour la défense de l'environnement au Niger
IE	Industrie Extractive
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
JO	Journal Officiel
MM	Ministère des Mines
MP	Ministère du Pétrole
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
OSC	Organisation de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RF	Régime Fiscal
RNF	Régime Non Fiscal
ROSEN	Réseau des Organisations du Secteur Educatif du Niger
ROTAB	Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire - PCQVP
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SE	Son Excellence
SFP	Statistiques des Finances Publiques
SML	Société Minière du Liptako
SOMAIR	Société Minière de l'Air
SONICHAR	Société Nigérienne de Charbon d'Anou-Araren
SOPAMIN	Société des Patrimoines des Mines du Niger
SORAZ	Société de Raffinage de Zinder
TdR	Termes de Références

Introduction

Le Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, ITIE, en mars 2005 et a lancé la mise en œuvre de l'Initiative en septembre 2007. Pays candidat en 2007, il a accédé au statut de <<Pays conforme ITIE>> en mars 2011, pour une période de cinq ans, à la suite du processus de validation. La Deuxième validation a été programmée à partir du 1^{er} juillet 2016 mais est intervenue en janvier 2017 suite à une demande formulée par le Comité National de Concertation et dont le Conseil d'Administration de l'ITIE en octobre 2016 n'a pas jugé utile de retenir au regard d'un calendrier extrêmement chargé tenant compte des 16 validations prévues pour l'année.

D'autres faits saillants ont également marqué l'année 2016, il s'agit notamment de l'élaboration du rapport ITIE 2014 selon la Norme 2016 de l'ITIE, la préparation de la validation notamment l'auto-évaluation, la feuille de route sur la propriété réelle, le rapport de mise en œuvre 2015, la politique des données ouvertes.

Le présent rapport s'articule autour des points ci-dessous présentés de 1 à 9, et se base sur les orientations fournies par le Secrétariat international de l'ITIE¹ et en référence au Plan de travail 2017/2018 de l'ITIE Niger.

¹ Note d'orientation n°5 sur l'élaboration des rapports annuels d'avancements

I. Evaluation générale de la performance annuelle

L'année 2016 a été marquée par la préparation de la 2^{ème} validation du Niger à la Norme ITIE, après son adoption en février de la même année. Les réalisations ont concerné également :

- (i) le rapport de mise en œuvre 2015 et le rapport ITIE Niger 2014, dans le respect des échéances fixées,
- (ii) des actions de formation et/ou sensibilisation à l'endroit des parties prenantes du secteur et du public en général.

Ces activités ont été menées grâce à l'appui budgétaire de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Tout en se conformant à l'Exigence 7.4 (a) (i), le Niger a réalisé les activités ci-dessous :

- La révision du Plan de Travail 2016/2018
- La publication du rapport ITIE 2014 en novembre 2016;
- La publication du rapport de mise en œuvre 2015 au 30 juin 2016 ;
- la dissémination du rapport ITIE 2013 dans les régions ;
- la publication de la feuille de route sur la Propriété réelle
- la publication de la politique sur les données ouvertes ;
- la participation à la Conférence mondiale de l'ITIE à Lima et l'atelier régional à Abidjan ;
- la révision du dispositif institutionnel de l'ITIE Niger ;
-

Il faut souligner le respect de toutes les échéances fixées par la Norme.

Au titre du premier trimestre 2016 les activités étaient centrées sur :

- ✚ L'approbation du Plan de Travail 2016 ;
- ✚ La préparation et la participation de la délégation Nigérienne à la Conférence de Lima ;
- ✚ L'examen et l'approbation du plan de travail 2017-2018 budgétisé ;
- ✚ L'examen et l'adoption du projet de financement de l'ITIE Niger ;
- ✚ L'organisation d'un atelier de renforcement de capacité sur les Industries Extractives par le ROSEN.

Au 2^{ème} trimestre, les activités étaient centrées sur :

- ✚ L'élaboration du rapport de mise en œuvre ;
- ✚ La collecte des données pour le Rapport ITIE Niger 2014 et 2015 ;
- ✚ L'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
- ✚ L'atelier de dissémination du rapport 2013 ;
- ✚ La mise en œuvre de l'ITIE au Niger par les Ministères.

Le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre ont été consacrés aux travaux de :

- ✚ La réalisation et la validation du rapport ITIE 2014 ;
- ✚ La réalisation de la feuille de route sur la propriété réelle ;
- ✚ La réalisation du Rapport d'autoévaluation ;
- ✚ La définition d'une politique sur les données ouvertes ;
- ✚ L'échange avec la Cour des Comptes ;
- ✚ La publication du BULLETIN D'INFORMATION DU ROTAB – N°47-DECEMBRE 2016 ;

- ✚ Des échanges avec les Partenaires techniques et financiers (FMI/Banque mondiale) ;
- ✚ La participation d'une délégation du Niger au séminaire de partage d'expérience sur les rapports ITIE selon la nouvelle Norme 2016 à N'Djamena ;
- ✚ La participation d'une délégation nigérienne à l'atelier de l'ITIE en Afrique francophone à Abidjan ;

Conformément au plan de travail 2016, un atelier de dissémination du rapport ITIE 2013 et de la présentation de la Norme ITIE 2016 a été organisé, le jeudi 5 mai 2016 au Gouvernorat de Tillabéry, par le Secrétariat Permanent ITIE Niger en collaboration avec le Comité National de Concertation (CNC) au profit des parties prenantes de la région, à savoir :

- Les organisations de la société civile,
- Les entreprises minières présentes dans la Région,
- Et des services déconcentrés des ministères :
 - Des Finances,
 - Des Mines et Développement Industriel,
 - Ainsi que de l'Energie et du Pétrole.

La cérémonie officielle d'ouverture dudit atelier a été présidée par le Gouverneur de la Région de Tillabéry, en présence du Représentant du Préfet de Tillabéry, du Maire de la Commune urbaine de Tillabéry et du Chef de canton de Sakoirra.

Les Ministères en charge des Douanes, du Pétrole et des Mines ont dressé le bilan des actions menées par leurs administrations respectives dans la mise en œuvre de l'ITIE au Niger.

Un accent particulier est également mis dans le suivi des exonérations accordées au titre des secteurs miniers et pétroliers. Une application de Gestion Informatisée des Exonérations (SYGERE) a été développée par la Direction Générale de Douanes (DGD) afin de lutter contre les abus éventuels sur les exonérations.

Pour le Ministère du Pétrole, les actions réalisées dans le cadre de la bonne gouvernance et de la mise en œuvre du processus ITIE au Niger se résument comme suit :

- L'application des dispositions du code pétrolier ;
- L'amélioration du cadre politique et réglementaire ;
- Le renforcement de la capacité institutionnelle de gestion des industries extractives ;
- L'élaboration en cours d'une stratégie et d'un plan d'action pour mieux intégrer les industries extractives dans l'économie nationale ;
- Le suivi du respect par les compagnies pétrolières des dispositions contractuelles ;
- L'élaboration en cours d'une politique pétrolière ;
- Le développement des compétences du personnel ;
- La réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement de capacités institutionnelles et humaines pour la gestion du secteur des industries extractives.

En ce qui concerne le Ministère des Mines, la liste des actions menées ou que le Ministère compte entreprendre pour contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur se résument comme suit :

- La participation du Ministère des Mines aux travaux du Comité National de Concertation (CNC) de l'ITIE Niger.
- La publication des conventions minières au Journal Officiel (JO) de la République du Niger ;

- La publication dans les bulletins et annuaires de l'Institut National des Statistiques (INS) des données contextuelles par la Direction des Statistiques du Ministère des Mines ;
- La création d'une Direction du Cadastre Minier pour une gestion efficace et efficiente des titres miniers ;
- La révision de la Loi Minière ;
- L'engagement à respecter les principes de l'ITIE et les exigences de la Norme.

Sur invitation du Haut Comité National de l'ITIE Tchad, une délégation de l'ITIE Niger a aussi participé au séminaire International de partage d'expérience sur les rapports ITIE selon la nouvelle Norme 2016 du 25 au 27 juillet 2016 à N'Djamena.

Le Niger était également présent à l'atelier de l'ITIE en Afrique francophone du 23 au 26 août 2016 à Abidjan (Côte-d'Ivoire), avec les coordinateurs nationaux et les représentants du groupe multipartite pour une semaine de formation et d'apprentissage par les pairs. Cet atelier a vu la participation de quatorze pays.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport 2014, il a été créé une Commission de suivi de l'élaboration du Rapport ITIE 2014.

La Commission a pour mission de :

- élaborer le rapport de cadrage du 7^{ème} Rapport ITIE Niger ;
- réceptionner le projet de Rapport provisoire.

Le processus a abouti à la sélection du Cabinet Guilbert & Associates, après les phases d'entretien avec les cabinets présélectionnés suite à plusieurs avis à manifestation d'intérêt.

Sur la base des termes de référence approuvés le 24 juin 2016 par le CNC, l'Administrateur Indépendant a planifié ses travaux sur les informations fournies dans le rapport de cadrage élaboré par le CNC.

L'Expert indépendant a présenté son rapport au CNC le 28 novembre 2016.

Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, les activités réalisées au cours de l'année 2016 ont concerné les ateliers régionaux organisés par le CCOAD, membre du Groupe Multipartite. Ils se sont déroulés à Tillabéry, du 24 au 25 mars 2016.

On note également la participation du Niger à la 7^{ème} conférence mondiale de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) à Lima au Pérou. Le Niger a été représenté par une délégation composée de cinq personnes dont :

- Trois membres du CNC (OSC, Presse publique et Ministère du Pétrole)
- et deux représentants du Secrétariat Permanent ITIE Niger.

Les activités de communication ont également marqué l'année 2016 et concernent essentiellement la mise en ligne sur le site de l'ITIE Niger de l'ensemble des rapports et documents produits ainsi que l'animation du site.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2014, on peut noter:

- ❖ **L'adoption d'un formulaire qui inclut le numéro d'identification fiscale, le numéro de quittance de paiement et le bénéficiaire** : *la commission chargée de l'élaboration du rapport de cadrage ITIE Niger prendra en compte ce point pour les prochains rapports.*

- ❖ **Des mentions précises sur les montants à déclarer. Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux :** *cette recommandation sera prise en compte pour la collecte des données pour l'élaboration des prochains rapports (2016).*
- ❖ **Le Comité National de Concertation sensibilise les parties au processus ITIE pour le respect de ses dispositions relatives aux rétrocessions :** *le CNC traitera de cette question, au cours de ses discussions afin d'alimenter les prochains rapports.*
- ❖ **Le CNC doit sensibiliser les parties pour que les Cadastres Minier et Pétrolier prennent en compte le NIF, le propriétaire réel, le capital et l'adresse du siège social :** *toutefois, le CNC se rapprochera de l'étude sur l'amélioration de la gestion du cadastre minier mené par le Gouvernement de la République du Niger à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).*
- ❖ **Le CNC doit sensibiliser les parties prenantes à fournir la version électronique des déclarations :** *cette requête sera prise en compte dans les prochains rapports par toutes les entités déclarantes.*
- ❖ **Concernant les déclarations en ligne, le CNC est encouragé à rendre opérationnel le système d'information ITIE Niger :** *une ligne budgétaire sera allouée au Secrétariat Permanent à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).*
- ❖ **Le CNC doit amener les sociétés des I.E (surtout du pétrole) à intégrer le groupe multipartite pour une meilleure connaissance de l'ITIE et une meilleure collaboration.**

Le fonctionnement et la mise en œuvre des autres activités de l'ITIE-Niger ont été assurés d'une part, grâce à la subvention de l'Etat mobilisée à 100% et d'autre part, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui s'est traduit par un renforcement des capacités du Secrétariat Permanent notamment en matériels et équipements de fonctionnement (matériels informatiques, mobiliers de bureau, matériel roulant et groupe électrogène) ainsi que des voyages d'études.

Le détail des activités est décliné ci-après par objectif du Plan de travail.

II. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

Toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre de l'ITIE Niger, à savoir les Organisations de la Société Civile (OSC), les sociétés et l'administration membres et non membres du Comité national de concertation de l'ITIE au Niger, ont particulièrement été actifs au cours de l'année 2016.

Les progrès réalisés par objectif du Plan en relation à l'Exigence 1.5 sont indiqués ci-après.

Plan de travail 2016/2018 : Le Plan comprend six objectifs séquentiels étendus sur trois (3) ans.

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
1	Réaliser les différents rapports entrant dans le cadre de la mission de l'ITIE Niger	La production des rapports pays 2014	Le Rapports pays 2014 est réalisé et publié
		La Production des rapports de mise en œuvre 2015	Le Rapport de mise en œuvre 2015 est réalisé et publié
		L'appropriation du rapport de prospective de l'industrie extractive en vue d'anticiper le changement (ISEP) ;	Non réalisé en 2016

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
2	Intégrer l'ITIE dans les systèmes nationaux	L'organisation des ateliers sur la norme ITIE au profit des administrations publiques	Non réalisé en 2016
		Large diffusion des rapports ITIE auprès des administrations publiques;	Non réalisé en 2016
		Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports	
		Un séminaire gouvernemental est organisé chaque année	Non réalisé en 2016
		Une journée parlementaire est organisée chaque année	Non réalisé en 2016
		Une visite sur terrain organisée avec le réseau des parlementaires chaque année	Non réalisé en 2016

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
3	Alimenter le débat public « responsable » sur les Industries Extractives	L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ITIE Niger	Non Réalisé en 2016
		La traduction de l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies	Non Réalisé en 2016
		L'organisation de débats publics, d'émissions TV, et radios (communautaires notamment) y compris en langues nationales	Non Réalisé en 2016
		L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger ;	

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
4	Identifier le niveau de propriété réelle dans les entreprises minières et pétrolières et les sous-traitants.	L'élaboration d'un projet de feuille de route au plus tard le 31-12-2016 ;	Dossier préparé
		La validation et l'appropriation de la feuille de route par le CNC	Feuille de route validée et appropriée
		La soumission au Gouvernement de la feuille de route pour adoption	

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
5	Améliorer la gouvernance de l'ITIE-Niger	La révision du dispositif institutionnel	Non Réalisé en 2016
		La relecture du règlement intérieur et son adoption	Non Réalisé en 2016
		L'organisation de réunion d'évaluation annuelle	
		Le renforcement des capacités du CNC et du secrétariat Permanent de l'ITIE-Niger	Non Réalisé en 2016
		La participation aux séminaires	Réalisé en 2016
		La participation aux voyages d'études	Réalisé en 2016

	Objectifs	Activités	Réalisation 2016
6	Préparer l'exercice de pré-validation	Identifier les faiblesses du processus	Réalisé en 2016, dossier de pré-validation élaboré
		Elaborer un plan de mitigation	
		Informers le Gouvernement	Réalisé en 2016, le gouvernement est informé

III. Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Cette évaluation menée Exigence par Exigence, est décrite dans le tableau ci-dessous :

La Norme ITIE	Le Plan de Travail ITIE-Niger
<p>Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.</p>	<p>Le groupe multipartite a validé et publié le plan de travail 2016-2018</p> <p>Réunions en plénière du CNC : le 09 février 2016, le 17 février 2016, le 16 mars 2016, le 31 mars 2016.</p> <p>Réunions de travail de la commission chargée de finaliser le plan de travail de l'ITIE-Niger : les 17, 18, 19 et 23 mars 2016</p> <p>Réunion du CNC le 31 mars 2016 pour la validation du plan de travail</p>
<p>Le plan de travail doit :</p>	
<p>a) Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives.</p>	<p>Six objectifs spécifiques ont été définis ayant comme source, les dispositions de la Constitution et les exigences en matière d'impact de l'ITIE, l'intégration dans les systèmes nationaux, les débats publics</p> <p>Analyse Prospective en vue d'anticiper le changement dans les IE : outil d'aide à la décision</p>
<p>b) Refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite.</p>	<p>Le CNC a contribué au processus d'élaboration et de validation du Plan de travail.</p>
<p>c) Inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux objectifs souhaités tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation</p>	<p>Voir les directives de l'ITIE</p>

d) Identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis.	Budget national, PAMOGEF/BAD, GTZ, PRDSM/UE, Ambassade de France Banque Mondiale
e) Être rendu largement accessible au public, par exemple au moyen d'une publication dans la presse écrite, sur le site Internet national de l'ITIE et/ou sur les sites Internet de l'entité de l'État et du ministère concerné, ou de par son affichage dans des lieux qui sont facilement accessibles au public.	Site www.itieniger.ne Affichages Journaux
f) Faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelles.	Une évaluation annuelle est prévue dans le plan
g) Inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (cf. disposition 8), et qui prenne en considération les exigences administratives telles que le processus de recrutement et le financement.	La république du Niger est tenue de publier : <ul style="list-style-type: none"> - le Rapport 2014 avant le 31 décembre 2016 ; - le Rapport 2015 avant le 31 décembre 2017 ; - le Rapport 2016 avant le 31 décembre 2018. La République du Niger est tenue de publier un rapport d'activités annuel de 2015 avant le 1er juillet 2016

IV. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation le cas échéant

Conformément à l'Exigence 7.4 (a) (iii), il est présenté ci-dessous un aperçu des réponses du CNC aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation et des progrès accomplis, en vertu de l'Exigence 7.3.

4.1 Recommandations spécifiques à la mission: Rapport collecte et réconciliation des flux de paiements et revenus 2014 par l'Administrateur Indépendant.

Le rapport 2014 a permis à l'administrateur indépendant la formulation des constats et recommandations ci-dessous. Il apparaît également une synthèse de détails des informations contextuelles publiques au sujet des industries extractives au Niger conformément à la norme ITIE 2016.

4.1.a. Constats et recommandations sur la collecte 2014

Il apparaît que la mise en œuvre du Plan de travail 2016/2018 répond dans ses attentes aux recommandations de l'Administrateur Indépendant.

4.1.b. Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2014

Contexte des industries extractives

Après un rappel du cadre macroéconomique tiré par une contribution significative du secteur extractif, le rapport présente le cadre législatif et fiscal dans lequel évolue le secteur extractif avec, en premier, la loi fondamentale (la Constitution du 25 novembre 2010) qui y consacre une section entière. Le secteur est également régi par des lois supranationales (OHADA, directives UEMOA et CEDEAO), des lois nationales qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises (Code Général des Impôts, Code des Douanes, Code sur la transparence dans la gestion des finances publiques) et des lois spécifiques aux industries extractives (Loi minière, Code pétrolier).

Le rapport donne un bref aperçu du potentiel minier et pétrolier, la production du secteur, sa contribution à l'économie nationale, notamment au PIB, aux exportations et à la création d'emploi.

Constats et recommandations 2014

❖ Constats

1. Le formulaire de déclaration ne fournit pas assez d'informations pour une meilleure identification du contribuable et une réconciliation aisée.
2. Nous avons relevé que certaines sociétés déclarent les engagements au titre de l'exercice fiscal objet du rapport ITIE au lieu des montants réellement décaissés.

3. Il ne nous a pas été possible de vérifier la rétrocession aux régions des parts des recettes de revenus qui leur sont allouées conformément aux articles 94 et 146 (nouveau) du code minier et code pétrolier.
4. Nous avons constaté que les cadastres minier et pétrolier ne comportent pas des informations sur les propriétaires réels, le NIF, le capital et l'adresse du siège social.
5. Toutes les déclarations ont été fournies sous support papier.

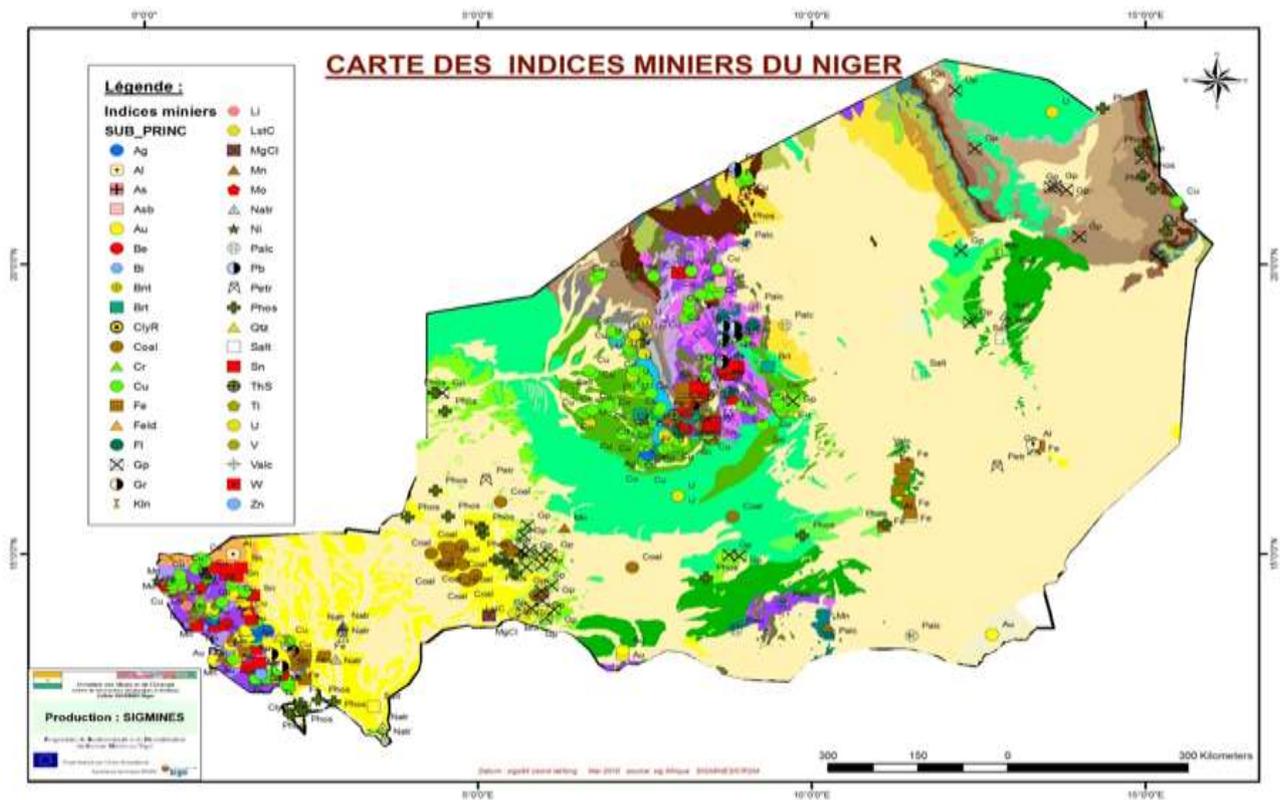
❖ **Recommandations**

1. Nous recommandons que le Comité National de Concertation adopte un formulaire qui inclut :
 - le numéro d'identification fiscale;
 - le numéro de quittance de paiement;
 - le bénéficiaire ;
2. Les sociétés déclarantes ne doivent porter dans leur déclaration que les montants effectivement décaissés au cours de la période fiscale couvrant le rapport ITIE. Cette mesure permettra de remédier au chevauchement des paiements entre deux exercices fiscaux. Une note de l'ITIE doit accompagner les formulaires de déclaration adressée aux sociétés déclarantes pour expliquer cet aspect.
3. Nous recommandons que le Comité National de Concertation sensibilise les parties au processus ITIE pour le respect de ces dispositions relatives aux rétrocessions.
4. Cadastres
 - a. Minier

Nous recommandons que le CNC sensibilise les parties pour que le cadastre minier prenne en compte le NIF, le propriétaire réel, le capital et l'adresse du siège social.
 - b. Pétrolier

Nous recommandons que le cadastre pétrolier prenne en compte les mêmes informations que le cadastre minier.
Toutefois, le CNC se rapprochera de l'étude sur l'amélioration de la gestion du cadastre minier mené par le Gouvernement de la République du Niger à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).
5. Déclarations

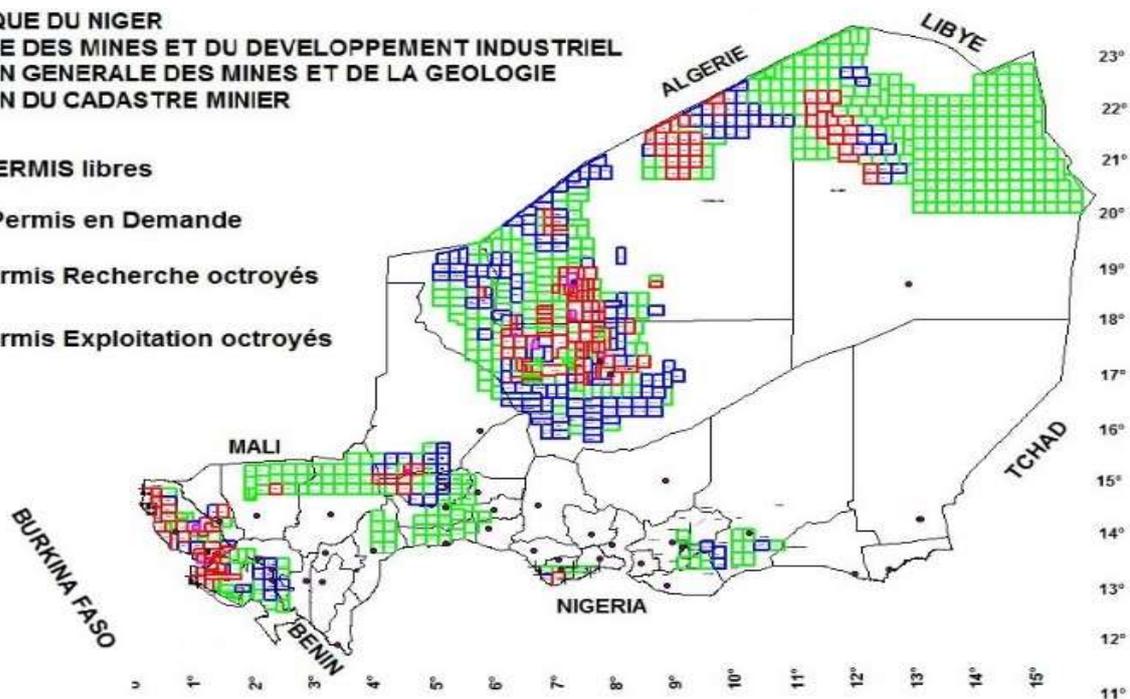
Toutes les déclarations ont été fournies sous support papier. Nous recommandons au CNC de sensibiliser les parties prenantes de fournir la version électronique des déclarations.
6. Concernant les déclarations en ligne nous encourageons le CNC à rendre opérationnel le système d'information ITIE Niger.



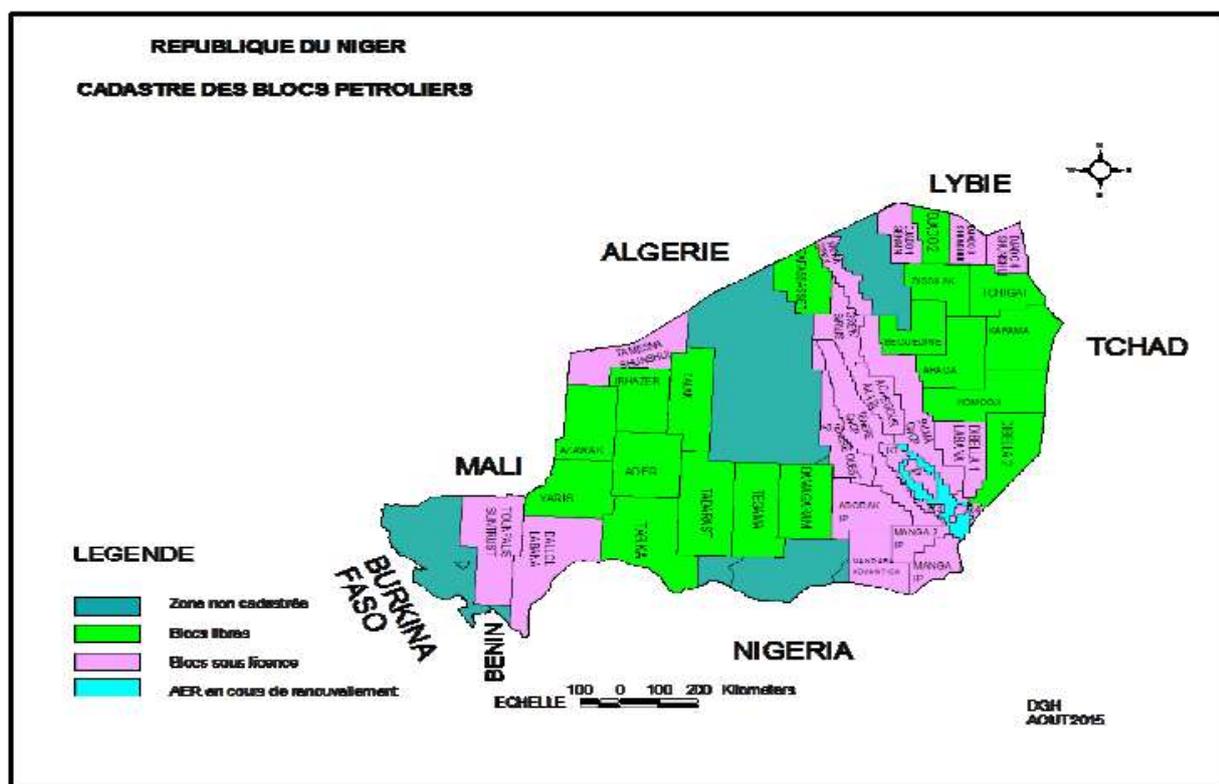
(Source : Ministère des Mines)

REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
 DIRECTION GENERALE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE
 DIRECTION DU CADASTRE MINIER

- PERMIS libres
- Permis en Demande
- Permis Recherche octroyés
- Permis Exploitation octroyés



(Source : Ministère des Mines)



(Source : Ministère du Pétrole)

Nombre d'effectifs

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR	601	695	824	995	1 132	1 182	1 206	1 219	1 237	1 150
COMINAK	1 048	1 168	1 212	1 184	1 187	1 158	1 128	1 110	1 105	1 026
SONICHAR	282	281	280	343	354	354	292	276		
SML	221	109	196	201	217	225	335	331	245	297
SOMINA				70	415	480			512	492
IMOURAREN					126	196	243	268	331	249
SOPAMIN									29	38
CMEN			5	5	9	9	9	13	14	14
Effectif TOTAL	2 152	2 253	2 517	2 798	3 440	3 604	3 213	3 217	3 473	3 266

(Source : Ministère des Mines - La Compagnie Minière et Energétique du Niger)

Année		2012	2013	2014	2015	2016
CNPC-NP	Expatriés	57	55	60	96	56
	Nigériens	193	221	218	272	262
SORAZ		433				
Effectif TOTAL		683	276	278	368	318

(Source : Ministère du Pétrole)

Les volumes de production

a) Produits miniers

❖ Contribution du secteur minier aux exportations nationales

Année	Uranium (%)	Or (%)	TOTAL (%)
2010	61,00	9,93	70,93
2011	74,20	10,80	85,00
2012	58,60	7,50	66,10
2013	49,20	4,40	53,60
2014 provisoires	51,70	2,90	54,60

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ Exportations d'uranium (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	1300	1560	1650	1440	1237	1649	2284	2754	2209	2100
COMINAK*	2100	1600	1655	858,5	1076,3	1400	1263	1300	2121	1221
SOMINA*								189,87	152,44	320
SOPAMIN			100	830	887	890	951,8	379	800	458
TOTAL	3400	3160	3415	3128,5	3200,3	3939	4499	4622,9	4382,44	4099

*Non comprise vente à SOPAMIN (Source : Institut National de la Statistique INS Niger; www.stat-niger.org)

❖ Exportations d'uranium (Millions F CFA)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	30 030	39 312	66 000	79 200	68035	90695	159880	201042	152278	119943
COMINAK*	48 510	40 320	66 600	47 217,5	59196,5	77000	88404	94900	82435	67184
SOMINA*								14725	11128,12	20399
SOPAMIN			10 458	71 771	67906	60270	68731	27457	56947	33003
TOTAL	78540	79 632	143058	198188,5	195137,5	227965	317015	338124	302788,12	240529

*Non comprise vente à SOPAMIN (Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des Statistiques et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportation d'or (Kg) de 2005 à 2014**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	2961	1518	2432	2208	1838	1571	1431	1484	1074	642,75
Orpillage*	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82	63,905
Exportations	4922	2609	3392	2354	2053	1925	1935	1596,6	1152,82	706,655

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportation d'or (Millions de FCFA) de 2005 à 2014**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	19511	9733	17281	17505	18341	31539	36014	40821	25336	12999
Orpillage*	14643	9795	8248	1601	2322	5582	10147	2478	1488	1034
TOTAL	34154	19528	25529	19106	20663	37121	46161	43299	26824	14033

*la valeur des exportations d'or issu d'orpillage a été obtenue après rabattement de 20% du prix spot
(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des Statistiques)

❖ **Contribution du secteur minier aux exportations nationales**

Année	Uranium (%)	Or (%)	TOTAL (%)
2010	61,00	9,93	70,93
2011	74,20	10,80	85,00
2012	58,60	7,50	66,10
2013	49,20	4,40	53,60
2014 provisoires	51,70	2,90	54,60

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportations d'uranium (en tonnes)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	1300	1560	1650	1440	1237	1649	2284	2754	2209	2100
COMINAK*	2100	1600	1655	858,5	1076,3	1400	1263	1300	2121	1221
SOMINA*								189,87	152,44	320
SOPAMIN			100	830	887	890	951,8	379	800	458
TOTAL	3400	3160	3415	3128,5	3200,3	3939	4499	4622,9	4382,44	4099

*Non comprise vente à SOPAMIN

(Source : Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportations d'uranium (Millions F CFA)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SOMAIR*	30 030	39 312	66 000	79 200	68035	90695	159880	201042	152278	119943
COMINAK*	48 510	40 320	66 600	47 217,5	59196,5	77000	88404	94900	82435	67184
SOMINA*								14725	11128,12	20399
SOPAMIN			10 458	71 771	67906	60270	68731	27457	56947	33003
TOTAL	78540	79 632	143058	198188,5	195137,5	227965	317015	338124	302788,12	240529

*Non comprise vente à SOPAMIN

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie /Direction des Statistiques et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportation d'or (Kg) de 2005 à 2014**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	2961	1518	2432	2208	1838	1571	1431	1484	1074	642,75
Orpillage*	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82	63,905
Exportations	4922	2609	3392	2354	2053	1925	1935	1596,6	1152,82	706,655

(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie / Direction des et Institut National de la Statistique INS Niger ; www.stat-niger.org)

❖ **Exportation d'or (Millions de FCFA) de 2005 à 2014**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SML	19511	9733	17281	17505	18341	31539	36014	40821	25336	12999
Orpillage*	14643	9795	8248	1601	2322	5582	10147	2478	1488	1034
TOTAL	34154	19528	25529	19106	20663	37121	46161	43299	26824	14033

*la valeur des exportations d'or issu d'orpillage a été obtenue après rabattement de 20% du prix spot
(Source : Ministère des Mines et de l'Industrie / Direction des Statistiques)

Production de pétrole brut

Année	Remplissage du pipeline (baril)	Quantité vendue à la raffinerie (baril)	Prix de cession (\$/baril)
2011	220 150	680 270	67
2012	—	4 642 828	70
2013	—	6 497 701	70
2014*	—	3 562 739	70
2015			
2016			
Cumul		15 383 538	

Volumes des exportations d'hydrocarbure

Le Niger n'est pas exportateur de brut pour le moment. Toute la production est raffinée pour couvrir les besoins nationaux en produits pétroliers et le surplus de ces produits est exporté.

❖ **Volumes des exportations d'hydrocarbures**

Année	Supercarburant (m3)	Gasoil (m3)	GPL (TM)
2012	63 696	124 342	10 551
2013	188 576	254 467	29 723
2014	1 349	1 927	2 031

❖ **Evolution de la production du pétrole**

Année	Brut traité		Supercarburant		Gasoil		GPL
	Baril	tonne	m3	tonne	m3	Tonne	tonne
2011	596 421	80 417	25 147	18 357	43 330	35 531	3 136
2012	4 531 396	610 977	267 008	194 916	399 950	327 959	37 339
2013	6 568 989	885 710	347 002	252 820	584 508	480 478	50 207
2014	6 064 665	817 711	317 663	231 259	519 692	427 706	56 610
2015	6 434 793	732 784	289 257	201 579	395 271	325 308	43 981
2016							
TOTAL	24 196 264	3 127 599	1 246 077	898 931	1 942 751	1 596 982	191 273

(Source : Ministère du Pétrole et www.stat-niger.org)

Collecte et réconciliation des revenus

Le Secrétariat Permanent ITIE Niger a produit son rapport de réconciliation portant sur l'exercice 2014 conformément à la norme ITIE. Le périmètre de déclaration ITIE couvre les entreprises figurant aux cadastres minier et pétrolier tels que fournis par les services du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé du Pétrole. Les entités déclarantes du Gouvernement sont les régies financières définies par les textes en vigueur (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique et les régies financières des ministères en charge des industries extractives).

Le périmètre des flux a porté aussi bien sur le régime commun que le régime spécifique aux industries extractives.

Le rapport a été élaboré sur le principe permettant d'avoir la plus grande transparence des flux, désagrégés société par société et par type de flux, conformément au modèle de déclaration adopté par le Comité National de Concertation et transmis aux entités déclarantes.

Ainsi la collecte des paiements et revenus miniers et pétroliers pour l'exercice fiscale 2014 et à la date de la publication du rapport a concerné trente-sept (37) entités déclarantes.

Les résultats réconciliation sont donnés ci-après :

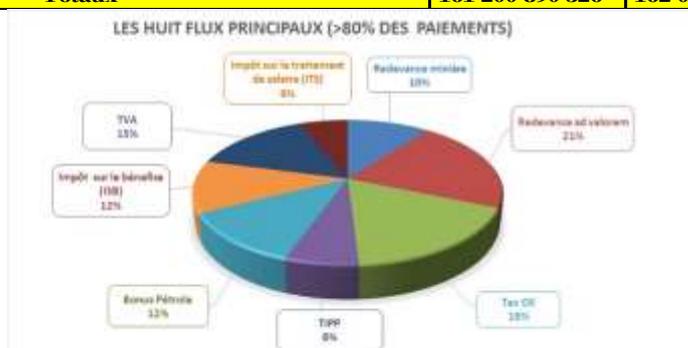
Les paiements déclarés reçus par l'Etat s'élèvent à **162 044 261 393 FCFA** provenant de trente-sept (37) entités déclarantes dont :

Soit la répartition par secteur

- secteur minier : 48 847 482 863 FCFA soit 30%
- secteur pétrolier : 113 196 778 530 FCFA soit 70%

L'écart global est de **843 371 067** soit **0,52%** du total des recettes.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT GLOBAL DES PAIEMENTS EXERCICE FISCAL 2014				
Nature des Flux	Bénéficiaires	Montant en FCFA		
		Sociétés	ETAT	Ecart
Redevance minière	DGI	13 919 209 670	13 919 209 670	0
Redevance ad valorem	DGI	28 171 384 828	28 171 384 828	0
Redevance superficière Mines	MMDI / DGI	577 882 156	594 454 403	16 572 247
Redevance superficière Pétrole	MEP/DGI	3 452 272 082	3 506 922 082	54 650 000
Tax Oil	DGI	23 663 963 253	23 663 963 253	0
Profit OIL	SORAZ/DGTCP	4 872 574 194	4 872 574 194	0
TIPP	DGTCP	8 696 702 533	8 696 702 533	0
Bonus Mines	DGTCP	0	0	0
Bonus Pétrole	DGTCP	16 082 000 000	16 082 000 000	0
Droits fixes Pétrole	MEP	0	0	0
Droits fixes Mines	MMDI	25 050 000	29 090 000	4 040 000
Contribution à la formation Mine	MMDI	85 260 458	267 354 658	182 094 200
Contribution à la formation Pétrole	MEP	572 861 600	1 058 686 255	485 824 655
Dividendes mines	SOPAMIN/DGTCP	0	0	0
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN	780 279 159	780 279 159	0
Taxe d'extraction	COLLECTIVITE	130 557 100	130 557 100	0
Taxe d'Exploitation Artisanale	MMDI/DGI	0	0	0
Droits de douanes et taxes assimilées	DGD	3 035 227 373	3 407 897 295	372 669 922
Taxe immobilière	DGI	90 298 747	95 918 830	5 620 083
Impôt sur le bénéfice (ISB)	DGI	15 611 909 806	15 611 909 806	0
Précompte ISB	DGI	4 031 950 766	4 011 385 181	-20 565 585
TVA	DGI	20 160 345 620	19 833 834 592	-326 511 028
TVA RAS	DGI	3 158 822 596	3 182 859 571	24 036 975
Impôt sur le traitement de salaire (ITS)	DGI	8 051 685 424	8 144 006 279	92 320 855
Impôt sur la Plus Value de Cession d'Actifs	DGTCP	0	0	0
Pénalités	DGI	1 095 346 941	1 097 686 856	2 339 915
Droit de timbre	DGI	31 895 665	626 000	-31 269 665
Droit d'enregistrement	DGI	59 592 576	59 835 060	242 484
IRC/IRVM	DGI	2 603 723 101	2 598 839 967	-4 883 134
Prélèvement ARMP	ARMP	2 522 986	1 499 900	-1 023 086
Taxe d'Apprentissage Professionnel (TAP)	DGI	1 873 930 983	1 866 402 522	-7 528 461
Taxe professionnelle (Patente)	DGI	111 000 000	119 093 398	8 093 398
TCFGE	DGI	217 399 918	229 296 821	11 896 903
Taxe sur les contrats d'assurances	DGI	15 643 731	0	-15 643 731
Vignettes	DGI	7 677 500	0	-7 677 500
Taxe EDII	DGI	9 324 180	9 991 180	667 000
Autres recettes diverses	DGI	2 595 380	0	-2 595 380
Totaux		161 200 890 326	162 044 261 393	843 371 067



Pour plus de détails voir le Rapport ITIE Niger exercice fiscal 2014 sur le site² web.

² www.itieniger.ne

Cause des écarts

Les écarts ainsi constatés sont principalement dus :

- A la difficulté de déclaration des droits de douane et taxes assimilées par les entreprises du fait que ce sont les transitaires qui les payent à l'Etat à leur nom et c'est seulement sur présentation de leurs factures qu'ils sont remboursés par les entreprises. Ces dernières déclarent les montants remboursés aux transitaires ce qui ne reflète pas exactement les montants des droits de douane et taxes assimilées réellement payés à la douane au cours de l'exercice fiscal.
- A l'absence de déclaration de certaines sociétés.
- A la non-remontée vers la DGI des paiements des entreprises effectués au niveau régional ou local.
- A la difficulté pour l'Etat de déclarer les achats de tickets-valeur (timbres fiscaux, vignettes auto, motos) effectués par les entreprises, du fait de la non identification du contribuable.
- La non-déclaration par les collectivités publiques (Préfecture et Mairie) des paiements d'impôts et des appuis techniques et financiers dont elles bénéficient de la part des entreprises déclarantes.

Les rapports sont publiés sur le site www.itieniger.ne.

Les Rapports ITIE Niger de 2005 à 2014

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
<i>Recettes déclarées Milliards FCFA</i>	7,9	12,1	70,5	187,5	67,5	53,3	54,9	172,9	226,2	162	1014,8
<i>Nombre de sociétés et assimilées réconciliées</i>	9	11	88	72	58	73	113	156	107	37	724

4.2 Le processus de validation 2016 : Le rapport d'auto-évaluation du Secrétariat Permanent l'ITIE au Niger

Le Secrétariat Permanent ITIE Niger s'est engagé de produire un rapport d'auto-évaluation pour le compte du CNC afin de mesurer la mise en œuvre du processus ITIE par rapport à la nouvelle Norme 2016 et de préparer la mission de collecte de données pour la validation du Niger par le Secrétariat International.

V. Points forts ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE Niger

Point Fort :

- L'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
- La révision du dispositif institutionnelle y compris le règlement intérieur ;
- Appropriation de la nouvelle Norme ITIE 2016 par la prise en compte de la situation contextuelle par le CNC.
- Une approche participative, a permis à la commission suivi et élaboration du rapport ITIE, au CNC de travailler sur le rapport de cadrage, la production et la publication conforme à la Norme ITIE 2016.
- Publication de la feuille de route sur la propriété réelle.
- Processus de renouvellement des membres du CNC.

Le gabarit, élément principal des flux retenus pour la collecte des paiements et des revenus issus des Industries Extractives a été discuté par type de flux. Le gabarit ci-après a été adopté pour vérification de conformité de la nomenclature appropriée dans le code général des impôts, la loi minière et le code pétrolier.

Point Faible :

- La Collecte de données des compagnies de recherche minière et pétrolière. Les réflexions se poursuivent au niveau des Ministères de tutelles en vue d'une solution appropriée particulière à ces entités en rapport avec les Ministères en charge des mines et du pétrole ;
- Retard au niveau de la collecte des pièces justificatives par rapport aux écarts,
- Déclaration des droits de douane des sociétés ;
- Impossibilité à l'Etat de faire les déclarations pour les tickets valeurs ;

Un renforcement des capacités au niveau des entités déclarantes est nécessaire pour la collecte des données pour production des rapports ITIE prenant en compte les recommandations des précédents rapports sans oublier les parties prenantes à la mise en œuvre de l'initiative.

Le Secrétariat Permanent a mis à contribution le Ministère du pétrole, le personnel de la CNPC et de la SORAZ pour une meilleure compréhension des flux pétrolier en désignant des points focaux qui siègeront au sein du Comité National de Concertation.

Gabarit des flux

Nature des Flux	Catégorie	Bénéficiaires
Redevance minière	RF	DGI
Redevance ad valorem Pétrole	RF	DGI
Redevance superficière Mines	RF	MMDI/DGI
Redevance superficière Pétrole	RF	MEP/DGI
Tax OIL	RF	DGI
Profit OIL	RNF	DGTC
TIPP	RF	SORAZ
Bonus Mines	RNF	DGTC
Bonus Pétrole	RNF	DGTC
Droits fixes Pétrole	RF	MEP
Droits fixes Mines	RF	MMDI
Contribution à la formation Mines	RNF	MMDI
Contribution à la formation Pétrole	RNF	MEP
Dividendes mines	RNF	SOPAMIN/ DGTC
Dépenses engagées par l'Etat	RNF	SOPAMIN
Taxe d'extraction	RNF	Collectivité
Taxe d'Exploitation Artisanale	RF	DGI
Droits de douanes et taxes assimilées	RF	DOUANES
Taxes immobilières	RF	DGI
Impôt Sur le Bénéfice (ISB)	RF	DGI
Précompte ISB	RF	DGI
TVA	RF	DGI
TVA retenue à la source	RF	DGI
Impôt Sur le Traitement de Salaires (ITS)	RF	DGI
Impôt sur la Plus value de Cession d'actifs	RF	DGTC
Pénalités	RF	DGI
Droits de timbre	RF	DGI
Droits d'enregistrement	RF	DGI
IRC / IRVM	RF	DGI
Prélèvement ARMP	RNF	ARMP
Taxe d'Apprentissage Professionnelle (TAP)	RF	DGI
Taxe professionnelle (Patente)	RF	DGI
TCFGE	RF	DGI
Taxes sur les contrats d'assurances	RF	DGI
Vignettes	RF	DGI
Taxe sur les EDII	RF	DGI
Autres recettes diverses		DGI
Dépenses sociétales		Collectivité

DESIGNATION	DEFINITION
Redevance Minière	Les exploitants de substances minières (à l'exception des titulaires des autorisations d'exploitation artisanale) sont assujettis au paiement d'une redevance minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit extrait.
Redevance superficière mine	L'autorisation de prospection, le permis de recherche, le permis d'exploitation et l'autorisation d'exploitation artisanale et l'autorisation d'exploitation de carrière sont soumis au paiement d'une redevance superficière dont les taux sont fixés par la loi minière.
Bonus	Montant résultant de l'attribution d'un permis de recherche/d'exploitation ou d'une autorisation de recherche/d'exploitation.
Contribution à la formation	C'est une contribution financière des entreprises titulaires de permis de recherche à la formation du personnel de l'Administration des Mines et des hydrocarbures. Les modalités de son paiement sont fixées par la convention.
Dépenses Engagées par l'Etat	Au cas où l'Etat aurait effectué des travaux de recherche sur un périmètre donné avant l'octroi d'un permis de recherche sur ce périmètre, les dépenses y afférentes sont alors actualisées à la date de l'émission du permis et remboursées à l'Etat. Les montants et les modalités sont précisés dans la convention minière. Ce sont les revenus subsidiaires induits par les industries extractives.
Droits mine Fixes	Toute demande concernant l'attribution, le renouvellement, l'extension, la prolongation, la cession, la transmission, l'amodiation, la transformation, la fusion ou la division d'un titre minier ou de carrière, d'une autorisation de prospection, d'une autorisation d'exploitation artisanale ou d'un agrément à la commercialisation des substances issues des exploitations minières artisanales est soumise au paiement d'un droit fixe.
TEA	Taxe d'exploitation artisanale Cette taxe est assise sur la valeur du produit à des taux variés selon la catégorie des assujettis : Titulaire d'autorisation d'exploitation artisanale : 2,5% Personne physique ou morale agréées à la commercialisation des substances minières issues de l'exploitation artisanale : 3%
TE	Taxe d'extraction L'exploitation et le ramassage des substances classées en régime de carrière sont soumis au paiement d'une taxe d'extraction dont le taux est fixé à 250 FCFA/m3 de matériaux extraits. La liquidation des sommes dues au titre de l'extraction et du ramassage des substances classées en régime de carrière relève de la compétence des services déconcentrés du ministère chargé des mines concernées sauf pour les carrières publiques. Le recouvrement des sommes dues au titre de l'extraction et du ramassage des substances classées en régime de carrière est effectué par les collectivités territoriales concernées à leur profit.
Cost-Oil	La part de production totale d'hydrocarbures d'une autorisation exclusive d'exploitation, nette de la redevance ad-valorem, affectée au remboursement des coûts pétroliers effectivement supportés par le titulaire du Titre du contrat pétrolier pour la réalisation des opérations pétrolières.

Droits Fixes pétrole	Tout titulaire est assujéti lors de l'attribution, du renouvellement, de la prorogation, et à toute mutation de son permis ou de son autorisation, au paiement de droits fixes dont les taux sont fixés par la loi des finances de la République du Niger.
Profit Oil	C'est le solde de la production totale d'hydrocarbures d'une autorisation exclusive d'exploitation, après déduction de la redevance ad-valorem et de la part prélevée au titre du Cost-Oil.
Redevance superficielle annuelle pétrole	L'autorisation de prospection, le permis de recherche, le permis d'exploitation sont soumis au paiement d'une redevance superficielle annuelle dont les taux sont fixés par le code pétrolier. Tout titulaire, y compris les co-titulaires pris conjointement, d'un permis de recherche, d'une autorisation de recherche, d'un permis d'exploitation, d'une autorisation exclusive d'exploitation ou d'une autorisation de transport intérieur est soumis au paiement d'une redevance superficielle annuelle, dont les taux sont fixés par le code pétrolier.
Redevances ad valorem	Redevance proportionnelle à la production. Le titulaire d'un permis d'exploitation ou d'une autorisation exclusive d'exploitation est soumis au paiement d'une redevance proportionnelle à la production dite «redevance ad valorem ».
Tax Oil	C'est la part de l'Etat au titre du Profit Oil.
TIPP	La Taxe Intérieure Sur Les Produits Pétroliers Elle est assise sur toutes les consommations de produits pétroliers effectuées à titre gratuit ou onéreux et réalisées aux conditions de livraison à l'intérieur du territoire national.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée, facturée Taxe sur la valeur ajoutée facturée par les sociétés à leurs clients et reversée à l'Etat.
TVA RAS	Taxe sur la Valeur Ajoutée retenue à la source En raison de leur importance, certaines entreprises sont appelées à retenir pour le compte de l'Etat, la TVA qui leur est facturée par les fournisseurs lors des achats de biens et services.
ISB	Impôt sur les Bénéfices Les titulaires d'un permis d'exploitation de substances minières, les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière et les coopératives ou groupements d'intérêt économique titulaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances minières sont assujétis au paiement de l'impôt sur les bénéfices. Le paiement se fait en 2 acomptes provisionnels avant le 1er août et le 1er novembre de l'année N. Le solde est payé en année N+1.
Précompte ISB	Les personnes qui exercent une activité commerciale ou non commerciale sont soumises à un précompte sur l'impôt dû au titre des bénéfices.
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires Cet impôt dû par le personnel des entreprises est retenu à la source sur les salaires et reversé à l'Etat (DGI).
Dividendes	Il s'agit des bénéfices distribués et attribués proportionnellement à la participation au capital de chaque actionnaire.
Impôt sur la Plus value de Cession d'actifs	Cet impôt est défini suivant l'article 29.2 de la convention minière 2006 et les articles 48 à 52 du code pétrolier 2007.

TCFGE	Taxe sur certains frais généraux de l'entreprise Cette taxe est assise sur les cadeaux de toutes natures, les frais de réception, les dépenses afférentes aux véhicules et autres biens ou services mis à la disposition de certaines personnes, les coûts de transport aérien des membres du personnel et de leur famille supportés à l'occasion du ou des congés annuels.
IRCM/IRVM	Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ou valeurs mobilières Les dividendes distribués, jetons de présence ou tous autres produits d'avances en comptes-courants payés à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constituées sous forme de sociétés commerciales, sont assujettis à un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ou valeurs mobilières.
TAP	Taxe d'apprentissage professionnelle La taxe d'apprentissage est assise sur l'ensemble des revenus mis à la disposition de leurs salariés permanents ou non, au cours de l'année, par les personnes physiques ou morales.
Taxe professionnelle (Patente)	Est soumise à la taxe professionnelle toute personne qui exerce une activité qui relève d'un régime réel d'imposition. La taxe professionnelle est personnelle et annuelle. Elle est due pour l'année entière pour les assujettis exerçant leur activité au 1er janvier. Elle est payée au prorata temporis à partir du premier jour du semestre dans lequel le contribuable a commencé à exercer.
Taxe immobilière	C'est une taxe établie sur les propriétés bâties telles que maisons, fabriques, manufactures, usines, ateliers, magasins, entrepôts, garages, et d'une manière générale sur toutes les constructions en dur, semi-dur, banco amélioré ou ordinaire, fixés au sol à perpétuelle demeure
TUA	Taxe unique sur les assurances ou Taxe sur les contrats d'assurances Toute convention d'assurance ou de rente viagère conclue avec une société ou compagnie d'assurances, ou avec tout autre assureur nigérien ou étranger, est soumise, quels que soient le lieu et la date auxquels elle est ou a été conclue, à une taxe annuelle et obligatoire moyennant le paiement de laquelle tout écrit qui constate sa formation, sa modification ou sa résiliation amiable ainsi que les expéditions, extraits ou copies qui en sont délivrés, sont, quel que soit le lieu où ils ont été rédigés, dispensés du droit de timbre et enregistres gratis la formalité est requise. (CGI, art. 286).
Droit d'enregistrement et Droit de timbre	Certains actes des entreprises sont soumis à enregistrement et au droit de timbre ; les actes portant sur les propriétés immobilières peuvent donner lieu à une procédure d'immatriculation et de publicité.
EDII	Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes
Prélèvement ARMP	Revenu parafiscal correspondant à 1% des marchés publics prélevés au profit de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), lors des formalités d'enregistrement dudit marché.
Vignette	Impôt annuel sur les véhicules en circulation, donnant lieu à une obligation d'acheter et d'apposer une figurine fiscale spéciale sur le pare-brise de chaque véhicule assujetti.
Pénalités	C'est une sanction applicable aux irrégularités en matière fiscale.
Droits de Douanes et taxes assimilées	Cette rubrique regroupe tous les droits et taxes payées à l'Administration des Douanes à l'occasion de l'introduction ou de la sortie de matières et fournitures dans ou hors du territoire nigérien.
Autres recettes diverses	Cette rubrique contient tous les autres paiements/revenus non expressément cités.

Feuille de route rapport ITIE exercice fiscal 2014

Actions	Echéances
Situation Contextuelle	Décembre 2016
Collecte	08 Novembre 2014 Décembre 2015
- Gabarit à finaliser	23 Septembre 2014 et révisé en décembre 2015
- Approbation gabarit par la Commission de suivi et de l'élaboration du Rapport ITIE	
- Transmission aux entités déclarantes	Novembre 2015
- Retour le	Novembre et Mai 2015 Juin et Juillet 2016
- (relance SP)	Octobre 2016
Traitement des données draft rapport	Juin 2016
Procédure sélection administrateur indépendant (Transmission des lettres aux Cabinet)	- Sahel Dimanche n°9150, du lundi 20 juin 2016, page 6. -Sahel Dimanche n°1693, du vendredi 24 juin 2016, page 22.
Procédure sélection administrateur indépendant (sélection du cabinet)	19 juillet 2016
Sélection administrateur indépendant (sélection du cabinet)	14 septembre 2016
Rapport initial	28 octobre 2016
Collecte complémentaire	30 octobre 2016
Rapport provisoire	07 novembre 2016
INPUT CNC /GOUVERNEMENT	14 novembre 2016
Rapport final et avalisé par le CNC	28 novembre 2016
Mise en ligne du rapport définitif sur site web www.itieniger.ne	15 décembre 2016
Qualité et suivi des actions	

VI. Coûts totaux de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ITIE s'appuie sur le Comité National de Concertation, le personnel du secrétariat permanent et l'allocation budgétaire pour le financement du Plan de travail.

Le personnel en activité au secrétariat permanent de l'ITIE Niger se présenta comme suit en 2015 :

- i- Personnel permanent : M. ASKIA ABDOUL AZIZ. ; M. DOURAHAMANE ISSA DJERMAKOYE; Melle AISSATA ABDOU HASSANE ; M. JAFAR DAN ZOUMA HAMISSOU ; M. NAJADA OUSMANE ; M. BALA LABO). Neuf (6) personnes.
- ii- Experts court terme : (SOUMARE BOUBACAR ; CABINET GULBER & ASSOCIETES). Trois (3) personnes.
- iii- Sous-comités CNC : groupe restreint de travail (collecte, communication et renforcement des capacités) ; douze (12) personnes.
- iv- CNC (liste au point 9).

Le Budget prévisionnel est de :

Années	2016	2017	2018	Total	%
Budget National	80	140	200	420	50,68%
Partenaires Techniques et Financiers	206,24	156,24	46,24	408,72	49,32%
Total annuel	286,24	296,24	246,24	828,72	100%

Les réalisations au titre de l'année 2016 sont de 555 millions de FCFA et réparties comme suit :

Le budget de mise en œuvre des activités au titre de l'année 2016 est estimé au montant de deux cent quatre-vingt-douze millions trois cent trente-quatre mille de francs (292 340 000) Fcfa. Il est financé à hauteur de 56 millions (soit 19%) sur budget national et 241,34 millions (soit 81%) par les PTF

Années	2016
Budget National	80
Partenaires Techniques et Financiers	206,24
Total annuel	286,24

VII. Commentaires supplémentaires

En janvier 2016, la pose de la première pierre des travaux de construction de la Maison de l'Uranium avait été faite par Le Président de la République, Chef de l'Etat SE Issoufou Mahamadou. C'est un immeuble de cinq (5) niveaux qui abritera les sociétés comme la SOPAMIN, AREVA, SOMAIR, COMINAK et d'autres départements du Ministère des mines.

Le CNC a engagé des réformes qui vont dans le sens de la création d'une plateforme d'échanges entre toutes les entreprises extractives (minières et pétrolières) au Niger. Le nouveau dispositif en cours a prévu la participation des entreprises pétrolières dans le CNC, C'est dans ce cadre que la SORAZ et la CNPC NP ont participé à la validation du Rapport ITIE 2014.

VIII. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?

Les ONG comme l'ANLC/TI, la CCOAD, le GREN et le ROTAB s'approprient les rapports et la Norme ITIE en organisant des ateliers dans les régions en langue locale.

Les réseaux pour la transparence des Industries Extractives ; le réseau de parlementaires de journalistes et des élus locaux du Au Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) travaillent indépendamment au côté du CNC afin qu'un véritable débat soit engagé dans le domaine des IE au sein de la société nigérienne.

La Cour des comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques au Niger, elle produit un rapport sectoriel sur les revenus issus du secteur pétrolier, gazier et minier et toutes les entités publiques sont soumises à son contrôle.

Enfin le rapport ITIE est soumis au Gouvernement et au Ministères en charge du Plan pour les besoins du FMI.

IX. Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunion et des présences)

Conformément à l'arrêté 073/PM du 4 Juillet 2005, le Comité National de Concertation est composé de trente-trois membres représentant les structures suivantes :

- Administration : 20 membres (y compris le président : le Ministre des Mines et de l'Energie, Assemblée nationale, cour des comptes, cour suprême, autres corps constitués)
- Société civile : 6 membres
- Autres : 4 membres (un représentant de l'ordre des avocats, un représentant de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger-CCAIAN, un représentant des médias privés, et un représentant des médias publics)
- Secteur minier privé : 4 membres

Il n'y avait pas d'entreprises pétrolières en phase de production au moment de la mise en place du CNC, ni pendant la période couverte par le premier rapport ITIE (2005-2006).

Un plan d'Action prioritaire ITIE Niger budgétisé pour les années 2016-2018 a été adopté le 09 février 2016, budgétisé le 17 février 2016 et révisé le 16 mars 2016 puis publié dans la même année.

La liste des membres du COMITE NATIONAL DE CONCERTATION ITIE NIGER prenant part au processus ITIE 2016

Liste de présence

NOM et PRENOM	ORGANE OU STRUCTURE
Nouhou Salley Soumamna Alfary Zarra	MMDI
Dantia Moussa	CCIAN/CFE
MAHAMAN BALARABE Ibrahim Mahaman Oumarou	DGI/MF
Omar Diallo	ORTN
Fourera Maiga	COMINAK
Kindo Hamadou	SML SA
Wada Mamane	ANLC-TI
Lokoko Abdou	CCOAD
Seybou Salah	SYNAMIN
Zabeirou Rabo	ADM/MJ/DH
Boubacar Nalado Idi Ousseye Tankari Amadou Maman Mahaman	D/FP/ME/P CD/FP/ME/P CD/EACP/ME/P
Touré Galadia Mariama	AREVA MINES NIGER
IllaKané	Presse privée
Ali Idrissa	ROTAB
Issa Garba Tahirou	CEQ/VC
Solli Ramatou	GREN
Adamou Moussa Abba	SWISSAID
Abdoul Aziz Idrissa	DM/MMDI
Abdou Moumouni Abdoul Razak	SOPAMIN
Abdoulaye Hamidou	SOMAIR
Abdou Mamane	SORAZ
Salissou MahamanNour	CNPC NP

Récapitulatif des réunions du CNC en 2016

Num.	ORDRE DU JOUR	DATE ET LIEU	OBSERVATION
1	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du plan de travail et ITIE 2016 et point sur la conférence de Lima 	09 février 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
2	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du mardi 09 février 2016 • Adoption du plan de travail budgétisé • Projet de financement de l'ITIE Niger • Préparation de la conférence de Lima 	17 février 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
3	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du mardi 17 février 2016 • Examen et approbation du plan de travail 2016-2018 • Information sur la mission de Lima (Pérou) • Date de la prochaine réunion et ordre du jour prévisionnel • Divers 	16 mars 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
4	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du mardi 16 mars 2016 • Examen et approbation du plan de travail 2016-2018 • Date de la prochaine réunion et ordre du jour prévisionnel • Divers 	31 mars 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
5	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du gabarit pour la collecte 2015 	02 mai 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
6	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-validation 	14 juin 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
7	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-validation 	22 juin 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
8	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du rapport ITIE Niger 2014 	28 octobre 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint
	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route propriété réelle • Rapport d'autoévaluation • Evaluation de la mise en œuvre du plan de travail 2016 • Budget 2017 • Informations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de validation ▪ Données ouvertes ▪ Echange avec la Cour des Comptes ▪ Atelier avec les parlementaires 	29 décembre 2016 au SP/ITIE Niger	Quorum atteint

Lu et approuvé par le Groupe multipartite :

NOM et PRENOM	ORGANE / STRUCTURE	Signature
NouhouSalleySoumamna AlfaryZarra	CD/DEFM DS/MMDI	
Dantia Moussa	CCIAN/CFE	
MAHAMAN BALARABE Ibrahim	DGI/MF	
Omar Diallo	ORTN	
FoureraMaiga	COMINAK	
KindoHamadou	SML SA	
WadaMamane	ANLC-TI	
Lokoko Abdou	CCOAD	
Seybou Salah	SYNAMIN	
ZabeirouRabo	ADM/MJ/DH	
OusseyeTankariAmadou Maman Mahaman	CD/FP/ME/P CD/EACP/ME/P	
Touré GaladiaMariama	AREVA MINES NIGER	
IllaKané	Presse privée	
Ali Idrissa	ROTAB	
Issa GarbaTahirou	CEQ/VC	
SolliRamatou	GREN	
Adamou Moussa Abba	SWISSAID	
Abdoul Aziz Idrissa	DM/MMDI	
Abdou Moumouni Abdoul Razak	SOPAMIN	
Abdoulaye Hamidou	SOMAIR	
Abdou Mamane	SORAZ	
SalissouMahamanNour	CNPC NP	

Date : Juin 2017

X. Annexes

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2016/2018

Le Budget global est de 828 720 000 FCFA (Huit cent vingt-huit millions sept cent vingt milles de FCFA) sur une période de trois (3) ans. Il est attendu du gouvernement et de l'appui des partenaires au développement : **(en millions de FCFA)**

Le niveau des apports attendus de l'Etat et des Partenaires se présente dans le tableau comme suit :

(En millions)

Années	2016	2017	2018	Total	%
Budget National	80	140	200	420	50,68%
Partenaires Techniques et Financiers	206,24	156,24	46,24	408,72	49,32%
Total annuel	286,24	296,24	246,24	828,72	100%

Annexe 2 : Norme et Plan de travail

La norme ITIE et sa prise en compte dans le Plan 2016/2018

La Norme ITIE	Le Plan de Travail ITIE-Niger
<p>Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.</p> <p>Le plan de travail doit :</p>	<p>Le groupe multipartite a validé et publié le plan de travail 2016-2018</p> <p>Réunions en plénière du CNC : le 09 février 2016, le 17 février 2016, le 16 mars 2016, le 31 mars 2016.</p> <p>Réunions de travail de la commission chargée de finaliser le plan de travail de l'ITIE-Niger : les 17, 18, 19 et 23 mars 2016</p> <p>Réunion du CNC le 31 mars 2016 pour la validation du plan de travail</p>
<p>a) Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives.</p>	<p>Six objectifs spécifiques ont été définis ayant comme source, les dispositions de la Constitution et les exigences en matière d'impact de l'ITIE, l'intégration dans les systèmes nationaux, les débats publics</p> <p>Analyse Prospective en vue d'anticiper le changement dans les IE : outil d'aide à la décision</p>
<p>b) Refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite.</p>	<p>Le CNC a contribué au processus d'élaboration et de validation du Plan de travail.</p>
<p>c) Inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux objectifs souhaités tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation</p>	<p>Voir les directives de l'ITIE</p>
<p>d) Identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis.</p>	<p>Budget national, PAMOGEF/BAD, GTZ, PRDSM/UE, Ambassade de France Banque Mondiale</p>
<p>e) Être rendu largement accessible au public, par exemple au moyen d'une publication dans la presse écrite, sur le site Internet national de l'ITIE et/ou sur les sites Internet de l'entité de l'État et du ministère concerné, ou de par son affichage dans des lieux qui sont facilement accessibles au public.</p>	<p>Site www.itieniger.ne Affichages journaux</p>
<p>f) Faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelles.</p>	<p>Une évaluation annuelle est prévue dans le plan</p>

<p>g) Inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (cf. disposition 8), et qui prenne en considération les exigences administratives telles que le processus de recrutement et le financement.</p>	<p>La république du Niger est tenue de publier :</p> <ul style="list-style-type: none">- le Rapport 2014 avant le 31 décembre 2016 ;- le Rapport 2015 avant le 31 décembre 2017 ;- le Rapport 2016 avant le 31 décembre 2018. <p>la République du Niger est tenue de publier un rapport d'activités annuel de 2015 avant le 1er juillet 2016</p>
---	--

Annexe 3 : le Plan de travail 2016/2018

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultats	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement	
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF
1	Réaliser les différents rapports entrant dans le cadre de la mission de l'ITIE Niger suffisamment à temps	La production des rapports pays 2014	Adoption TDR et recrutement du Consultant Elaboration du projet de rapport Validation du rapport	Consultant recruté Projet de rapport élaboré	SP, CNC et PTF Consultant SP et CNC		x	X		30	30	
			Finalisation du rapport définitif	Rapport validé Rapport disponible	Consultant, SP et CNC			x				
		La Production des rapports de mise en œuvre 2015	Collecte des données Elaboration du projet de rapport Validation du rapport	Disponibilité des données Projet de rapport élaboré	SP SP et CNC		X			6	6	
			Validation du rapport	Rapport disponible			X		x			
	L'appropriation du rapport de prospective de l'industrie extractive en vue d'anticiper le changement (ISEP)	Organisation d'ateliers de formation	Appropriation du rapport				x	x	10		10	
Coût total objectif spécifique 1									46	36	10	

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultats	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement	
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF
2	Intégrer l'ITIE dans les systèmes nationaux	L'organisation des ateliers sur la norme ITIE au profit des administrations publiques	Elaboration et adoption des TDR Elaboration des modules Atelier MM Atelier MEP Atelier MEF	TDR élaborés Modules Elaborés Ateliers organisés	SP et CNC SP et CNC SP et CNC			x		45		45
		Large diffusion des rapports ITIE auprès des administrations publiques;	Reprographie des rapports Dissémination des rapports	Les rapports sont diffusés à tous les niveaux	SP et CNC Points focaux Ministères			x	x	3,5	3,5	
		Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ;	Transmission des recommandations Vérification de la prise en compte	Rapports de suivi de mise en œuvre des recommandations			x	x	x	5	5	
		Plaidoyer pour des réformes législatives, réglementaires et institutionnelles.	Sensibilisation du réseau Parlementaire Journée parlementaire	Réseau sensibilisé JP organisée				x		14,9	14,9	
Coût total objectif spécifique 2									68,4	23,4	45	

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultat	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement	
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF
3	Alimenter le débat public « responsable » sur les Industries Extractives	L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ITIE Niger	Elaboration et adoption des TDR	TDR adoptés		x				45		45
			Elaboration de la stratégie	Stratégie élaborée			x					
			Validation de la stratégie	Stratégie adoptée				x	X			
			Mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre					x			
		La traduction de l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies	Elaboration et adoption des TDR	TDR adoptés		x	X		20		20	
			Elaboration des supports	supports élaborés			X					
			Validation des supports	supports adoptés			x					
		L'organisation de débats publics, d'émissions TV, et radios (communautaires notamment) y compris en langues nationales	Elaboration et adoption des TDRs (émissions TV et Radios)	TDR adoptés			X	x	36,34		36,34	
			Emissions TV	Emissions TV réalisées			X					
			Emissions Radio	Emissions radio réalisées			x	x				
			Emissions Radios communautaires	Emissions radios communautaires réalisées								
		L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger	Elaboration et adoption des TDR			X	X		50		50	
			Elaboration de la stratégie				X					
			Validation de la stratégie				X					
			Mise en œuvre de la stratégie				x	x				
Coût total objectif spécifique 3									151,34		151,34	

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultats	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement	
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF
4	Identifier le niveau de propriété réelle dans les entreprises minières et pétrolières et les sous-traitants.	La préparation du dossier pour la définition de la feuille de route au plus tard le 31-12-2016 ;		Dossier préparé			x			5	5	
		L'appropriation de la feuille de route par le CNC		Feuille de route validée et appropriée				x		5	5	
		La soumission au Gouvernement de la feuille de route pour adoption		La feuille de route est adoptée					x			
		La diffusion de la feuille de route auprès des administrations publiques							x			
Coût total objectif spécifique 4									10	10		

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultats	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement		
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF	
5	Améliorer la gouvernance de l'ITIE-Niger	La révision du dispositif institutionnel	Analyse des difficultés liées au fonctionnement du dispositif Mesures correctives	Le dispositif revu est opérationnel	SP et CNC		X	X		5	5		
		La relecture du règlement intérieur et son adoption	Projet d'amendement Réunion de validation Finalisation	Projet disponible Réunion tenue RI adopté	SP CNC et SP CNC et SP		X						
		L'organisation de réunion d'évaluation annuelle	Collecte des données Document projet d'évaluation Réunion d'évaluation	Données disponibles Document disponible Réunion tenue					X	1,6	1,6		
		Le renforcement des capacités du CNC et du secrétariat Permanent de l'ITIE-Niger	Cf Objectif 3					X	X	X			
		La participation aux séminaires et voyages d'études	Cf Objectif 3					X	X	X	X		
Coût total objectif spécifique 5									6,6	6,6			

	Objectifs	Activités	Sous activités	Résultats	Partie responsable	Echéancier				Coût (en millions)	Sources de financement	
						T1	T2	T3	T4		BN	PTF
6	Préparer l'exercice de pré-validation	Identifier les faiblesses du processus	Les faiblesses du processus sont identifiées	Les faiblesses du processus sont identifiées	CNC et SP		X			5	5	
		Définir un plan de mitigation	Les mesures correctives sont en cours de mise en œuvre	Les mesures correctives sont en cours de mise en œuvre	CNC et SP			X		5	5	
		Informier le Gouvernement	Le Gouvernement est informé	Le Gouvernement est informé	SP			X				
Coût total objectif spécifique 6									10	10		

Annexe 4 : ITIE Niger 2016 en image



***Réunion préparatif de la conférence international de l'ITIE
Lima (Pérou)
Salle de réunion SP ITIE***



***Délégation nigérienne à la conférence internationale de l'ITIE à Lima au Pérou
Clare short Présidente sortante de l'ITIE International au milieu de la photo devant
le stand du Niger***



Séance plénière à la conférence de Lima



Atelier de l'ITIE International en Afrique francophone à Abidjan-Cote d'ivoire



Séminaire International de partage d'expérience sur les rapports ITIE selon la nouvelle Norme 2016 du 25 au 27 juillet 2016 à N'Djamena au Tchad.



***Dissémination du Rapport ITIE 2013
Dans la salle de conférence du Gouvernorat de Tillabéry***



***La commission chargée de la sélection de l'Administrateur Indépendant
Salle de réunion SP ITIE***



Validation du rapport ITIE Niger 2014 Salle de réunion SP ITIE



Réunion sur la feuille de route propriété réelle, Rapport d'autoévaluation et



L'évaluation de la mise en œuvre du plan de Travail 2016